



Vous avez des difficultés financières

Ces difficultés mettent en cause votre maintien dans le logement, nos conseillers étudient votre situation en toute confidentialité. Ils envisagent avec vous la ou les solutions les plus adaptées.



www.logehab.fr





Ce service réservé aux salariés

des entreprises partenaires de Logéhab, propose des solutions ponctuelles pour répondre aux difficultés financières rencontrées suite à des accidents de la vie (perte d'emploi, divorce, séparation, maladie...) :

- Prêt pour allègement temporaire de quittance,
- Prêt SECURI-PASS[®],
- Rachat de prêt plus onéreux,
- Proposition d'un logement en location dans le parc social,
- Orientation vers un partenaire extérieur (assistantes sociales, Commission de surendettement, Fonds de solidarité Logement, etc).

Gratuit et confidentiel, n'attendez pas pour nous contacter



Votre agence locale :

www.logehab.fr

© Marque déposée pour le compte d'Action Logement
Organisme collecteur de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction
Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés